



# JEU-CONCOURS

## Du 10 AU 20 JUIN 2016

### Règlement du jeu

#### 1. PRESENTATION DES LOTS

Le Jardin des Fleurs réalise un jeu-concours du 10 au 20 juin 2016.

Les dotations de ce jeu-concours sont les suivantes :

- **20 plantes – 2 variétés au choix – couleurs assorties (d'une valeur de 16€90 pour le ficus et de 19€90 pour le Sansevieria)**

#### 2. MODALITES DU JEU-CONCOURS Gagnez une jolie plante pour Papa

##### Organisation

Flora Nova - Enseigne « le Jardin des Fleurs », 185, Boulevard du Maréchal Leclerc - Immeuble le Plaza CS 61180 - 33064 Bordeaux Cedex, 1 jeu gratuit en ligne sans obligation d'achat.

##### Personnes ayant le droit de participer

L'opération est accessible à toutes personnes, résidants en France Métropolitaine, sauf membres de la société organisatrice et des sociétés participantes (parents alliés et personnels).

##### Comment participer

Date de l'opération : 10 au 20 juin 2016

Date limite de participation : 20 juin 2016

Les participations se font exclusivement sur la page facebook et le mini-site dédié du Jardin des Fleurs :

<https://www.facebook.com/LeJardinDFleurs/>

[www.jeufetedesperes.lejardindesfleurs.com](http://www.jeufetedesperes.lejardindesfleurs.com)

##### Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera effectué tous les jours au siège de Flora Nova - Enseigne « *le Jardin des Fleurs* », 185, Boulevard du Maréchal Leclerc. L'attribution des 20 lots sera effectuée de manière aléatoire et dans la limite des stocks disponibles.

##### Publication des résultats

Les gagnants seront avertis personnellement par message via les adresses emails renseignées.

##### Remise des lots

Les cadeaux seront à retirer dans un des magasins du réseau le Jardin des Fleurs (si le client habite dans une zone d'un magasin) ou envoyés via Chronopost.

Si les gagnants ne contactent pas la société Flora Nova dans un délai de 2 semaines, à date d'envoi du message, un nouveau gagnant sera tiré au sort.

### **3. REGLEMENT DU JEU-CONCOURS**

#### **ARTICLE 1**

La Société Flora Nova dont le siège social se situe au 185, Boulevard du Maréchal Leclerc - Immeuble le Plaza CS 61180 - 33064 Bordeaux Cedex, organise du 10 au 20 juin 2016, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat.

#### **ARTICLE 2**

L'offre du jeu-concours gratuit est véhiculée par une communication sur Facebook et le site internet <http://www.lejardindesfleurs.com/>

#### **ARTICLE 3**

Les personnes doivent être majeurs et résider en France Métropolitaine à l'exclusion des membres du personnel *le Jardin des Fleurs* et dans la limite d'une participation par foyer, même nom, même adresse.

#### **ARTICLE 4**

Les cadeaux ne pourront être ni échangés, ni remplacés, ni faire l'objet d'une contrepartie financière.

#### **ARTICLE 5**

Les participants doivent :

- Participer au jeu-concours en ligne via la page Facebook ou le site internet du Jardin des Fleurs

#### **ARTICLE 7**

Le tirage au sort sera effectué le 20 juin au siège de Flora Nova 185, Boulevard du Maréchal Leclerc -Immeuble le Plaza CS 61180 - 33064 Bordeaux Cedex.

#### **ARTICLE 8**

Les personnes désignées comme gagnantes seront avisées par message électronique, le jour du tirage au sort. Elles devront contacter le service clientèle du Jardin des Fleurs pour convenir des modalités de retrait du lot.

#### **ARTICLE 9**

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, ils étaient amenés à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions et le retrait.

#### **ARTICLE 10**

Le gagnant devra justifier auprès des organisateurs, sur demande de ceux-ci, de son identité.

La société Flora Nova gardera les coordonnées des gagnants/participants pour leur faire éventuellement parvenir des informations sur ses produits.

Les gagnants et participants disposent cependant d'une faculté d'opposition. Les gagnants disposeront d'un libre droit d'accès et de modification prévue par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## **ARTICLE 11**

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses annexes ou additifs.